

## **Compte rendu de la séance du vendredi 19 mars 2021**

Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.

Absents représentés : SOUQUET Camille par BACQUE Manon.

Absents : aucun

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

### **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Budget annexe centrale : Affectation des résultats 2020.
- 3/ Examen et vote du budget annexe de la centrale 2021
- 4/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2021.
- 5/ Dossier de subvention au titre du FDAL.
- 6/ Camping : tarif pour 1 nuitée.
- 7/ Cabanes : complément de financement.
- 8/ Autorisation d'utiliser l'espace public devant l'épicerie.
- 9/ Point sur les demandes de commerces ambulants sur la commune(marché, Food truck).
- 10/ Procédure de biens vacants.
- 11/ Questions diverses.

**En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la réunion se déroulera à la salle de l'école à huis clos.**

### **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2/ Budget annexe centrale : Affectation des résultats 2020.**

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 284 163.66 €

Monsieur le Maire :

Propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	284 163.66 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	284 163.66 €
Résultat à affecter : d.= a.+c. (1)	
(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous	

Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 52 309.66€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement = e+f	- 52 309.66 €
Affectation(2) = d	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1	284 163.66 €
3) Report en exploitation R002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
Déficit reporté D002(3)	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats pour le budget annexe de la centrale.

### **3/ Examen et vote du budget annexe de la centrale 2021**

Monsieur le Maire :

Présente le budget primitif 2021 : Régie Centrale de la Mouline.

#### Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu		
Crédits votés	389 166.50	560 000.00
Total section fonctionnement	389 166.50	560 000.00

#### Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	373 932.00	115 000.00
D001/R1068 investissement 2020	165 485.54	284 163.66
Reste à réaliser de l'exercice précédent	7 434.50	0.00
Autofinancement 2020 affecté à l'investissement		170 833.50
Total section d'investissement	546 852.04	569 997.16
<b>Total du budget</b>	<b>936 018.54</b>	<b>1 129 997.16</b>

Fonctionnement :

En dépenses, les crédits votés comprennent pour le compte des recettes du budget principal une redevance d'occupation du domaine privé de la commune à hauteur de 200 000 €. A cette redevance s'ajoute tous les contrats de service nécessaires pour la remise à niveau de ces installations.

En recettes, le chiffre d'affaire retenu tient compte des arrêts de production pour temps de maintenance et de remise à niveau des installations (roues de l'Ars et du Garbet) et du changement des vannes de pied. Il tient compte aussi du débit réservé adapté au nouveau droit d'eau dont l'autorisation interviendra cette année après l'organisation de l'enquête publique prévue en Mai/Juin

Investissement :

Les investissements de remise à niveau sont nombreux depuis la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit en particulier cette année de finaliser le groupe turbine de l'Ars, remplacer le groupe turbine du Garbet (hors alternateur) et les vannes de pieds avec le Bypass.

A ces investissements s'ajoute les sommes à engager pour le renouvellement du droit d'eau et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour ces dossiers

Ces investissements seront financés par la réserve de l'exercice précédent et l'autofinancement dégagé lors de l'exercice 2021.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2021 .

#### **4/ Orientations budgétaires et subventions aux associations 2021.**

Monsieur le maire propose de voter les bases de la part communale pour le calcul des impôts. Celles-ci ne sont pas augmentées et restent stables.

Monsieur le maire présente ci-dessous les orientations budgétaires en matière des subventions avant le vote du budget 2021 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
AMICALE DES CURISTES D'AULUS LES BAINS	300.00
Amicale du personnel Oust/Massat(7agents*100€)	700.00
AMICALE POMPIERS	200.00
Association les amis du Festival de théâtre	300.00
Ass " Les Amis de Philippe CHARVIN"	150.00
Ass Mémoire Aulus	600.00
COMITE DES FETES AULUS LES BAINS	2 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ERCE	1 000.00
DPC	12 000.00
Service des Sports Mairie O.M.S.E.P	400.00
SKI CLUB DES VALLEES DE GUZET	400.00
U.S.H.S.	300.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	400.00
Resto du cœur	200.00
Association speleo du haut sabartes	150.00
Ass Musicolus	500.00

Ultrariège	500.00
Association Avenir Aulus	500.00
Association collège de SEIX(2 élèves*50)	100.00
Ass des amis de la Fond pr mémoire de la déportation	100.00
Ass PPERMS	100.00
<b>Total</b>	<b>20 900</b>

Il est demandé à ce que la subvention pour ‘Les Amis du Festival du Théâtre’ ne soit versée que si des activités sont organisées sur la commune.

Ces propositions seront validées à la séance du 2 avril prochain, lors du vote du budget communal.

### **5/ Dossier de subvention au titre du FDAL.**

Demande de subvention FDAL 2021 : réfection garage communal.

Monsieur le Maire :

Propose de déposer au titre du FDAL 2021 le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite à l’inscription dans le budget de la commune de 2021 de l’opération suivante : Réfection garage communal.

Précise que :

Un bâtiment est présent à l’entrée de ville. Cette zone est un point noir en terme d’accueil. Ce bâtiment est dédié pour stocker du matériel communal, du matériel roulant, tout type d’outillages et pièces de remplacement. Outre le fait d’une amélioration paysagère dans cette zone-là, il nécessite une confortation et une révision complète du bâtiment.

Présente le plan de financement suivant :

Désignations	Montant HT	Montant TTC	Financement	Organisme
Réfection garage communal.	49 902.51	59 883.01	19 961,00	FDAL 40%
			29 941.51	Autofinancement 60%
	49 902.51	59 883.01	49 902.51	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents décide :

- D’adopter la proposition.
- D’accorder le mandat à Monsieur GRANIER, adjoint aux finances pour déposer le dossier de subvention.

Demande de subvention FDAL 2021 : élargissement du lit du Garbet travaux sur berges.

Monsieur le Maire :

Propose de déposer au titre du FDAL 2021 le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite à l'inscription dans le budget de la commune de 2021 de l'opération suivante :  
Elargissement du lit du Garbet Travaux sur berges

Précise que :

Le programme de sécurisation du camping et de la commune en termes de risques d'inondations a imposé en 2018 après l'étude du cabinet ERTM :

- l'implantation d'un système de surveillance, qui a été réalisé en 2020.
- Une série de travaux en rivière notamment l'élargissement du lit au droit de la colonie de la ville de Toulouse que nous devons réaliser en 2021.

Il est précisé que cette opération entraîne la suppression de la passerelle sur le Garbet. Celle dernière assurant la communication entre les rives est à reconstruire impérativement pour assurer notamment l'évacuation et la sécurité des personnes et des biens. Elle fait l'objet d'un deuxième dossier au titre du FDAL 2022.

Présente le plan de financement suivant :

Désignations	Montant HT	Montant TTC	Financement	Organisme
Elargissement du lit du Garbet Travaux sur berges	102 137.00	122 564.40	30 641.10	FDAL 30%
			30 500.00	DETR Plafond
			40 995.90	Autofinancement
	102 137.00	122 564.40	102137.00	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter la proposition.
- D'accorder le mandat à Monsieur GRANIER, adjoint aux finances pour déposer le dossier de subvention.

**6/ Camping : tarif pour 1 nuitée.**

Lors du dernier conseil municipal, pour répondre au manque de logement à la nuitée, Monsieur RIEU Hervé conseiller municipal a précisé que dans d'autres campings du secteur ce tarif à la nuitée était mis en place, alors qu'au camping municipal d'Aulus c'est au minimum 2 nuitées possible au tarif de 95€.

Madame Marie-Anne Dupont, responsable de la commission camping, après étude et discussion avec les employés, propose la mise en place d'un tarif à la nuitée de 75 euros pour les chalets, hors vacances scolaires.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **7/ Cabanes : complément de financement.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-015.

Monsieur le Maire :

Expose le programme de travaux à effectuer par la commune pour l'année 2021 à savoir :

"Construction de l'abri pastoral de Ramounat"

Le montant des travaux est évalué à 87 383,40 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subventions	80,0 % :	69 906.72 €
Dont FEADER	42,4 % :	37 050.56 €
Dont FNADT	8,0 % :	6 990.67 €
Dont autres financeurs (Etat, Région, Département)	29,6 % :	25 865,49 €
Autofinancement	20,0 % :	17 476.68 €

Oui cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- ◆ de réaliser les travaux précités,
- ◆ de retenir le plan de financement présenté,
- ◆ de solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- ◆ de charger Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

## **8/ Autorisation d'utiliser l'espace public devant l'épicerie.**

Les propriétaires de la supérette ont demandé l'autorisation d'utiliser une partie de l'espace public devant leur commerce pour disposer des tables, tel que cela était fait précédemment.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité des membres présents sur le principe ; une convention précisant les modalités de cette autorisation sera établie avec les propriétaires de la structure.

## **9/ Point sur les demandes de commerces ambulants sur la commune(marché, Food truck).**

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes arrivées en Mairie. Madame Marie Anne DUPONT, avait pris contact avec certains d'entre eux. Suite à discussion, ces demandes d'autorisation d'installation demandent de plus amples réflexions et précisions. Ces demandes montrent l'intérêt touristique que suscite notre commune ; il s'agit de définir les conditions dans lesquelles nous souhaitons les accueillir tout en prenant en compte les contraintes des commerces installés durablement sur le village. Ces conditions d'accueil seront précisées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **10/ Procédure de biens vacants.**

Monsieur GRANIER Lucien, adjoint au maire, demande l'autorisation pour lancer une procédure de rachat des biens vacants, cela en relation avec les travaux envisagés pour élargir le lit du Garbet et effectuer des travaux sur berges derrière le centre d'accueil de la ville de Toulouse.

Cette demande est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **11/ Questions diverses.**

### 1/Stationnement départ chemin de la vallée d'Ars.

Monsieur GALIN Jean Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint informe du contact pris avec le directeur des services des routes départementales pour aborder les difficultés de stationnement et de sécurité au départ du chemin de la vallée d'Ars. Une réunion avec les services départementaux se tiendra sur place dans le courant du mois d'Avril.

### 2/Circulation des véhicules sur la piste de la vallée d'Ars.

Une demande de l'ONF a été faite pour interdire la circulation sur la piste d'accès à la vallée d'Ars.

### 3/Dépôt terre et cailloux à l'entrée du village.

Monsieur MAURETTE Jean-François, conseiller municipal demande si les rochers et la terre déposés à l'entrée du village resteront là. Ce dépôt est amené à disparaître rapidement.

### 4/Convention médiathèque(commune et communauté de communes).

Madame ROGALLE RIEU Bernadette , adjointe, fait part du questionnaire envoyé par la commission culture de la Communauté de Communes pour le fonctionnement de la médiathèque. Il n'y a pas de changement majeur dans le fonctionnement de la structure en place sur la commune. Un comité de pilotage dans lequel la commune sera représentée va être mis en place.

### 5/Enquête d'utilité publique.

Monsieur GRANIER Lucien, adjoint, précise qu'une enquête d'utilité publique pour l'obtention du droit d'eau pour l'exploitation de la centrale de La Mouline va être mise en place fin Mai début Juin. Le commissaire enquêteur sera accompagné par les techniciens gérant le dossier. Les informations seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

### 6/ Réhabilitation de la zone humide aux Fournils

Monsieur le maire informe qu'une réunion a eu lieu ce jour concernant la présentation du projet mené par les services du Sycocerp pour réhabiliter cette zone humide aux Fournils (zone où a été construit l'enrochement). Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le démarrage d'une étude sur ce sujet afin de connaître les aménagements proposés.

L'ensemble des coûts (études et travaux) sera couvert à 80% par des financements d'état et à 20% par le Sycocerp.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille Procuration à Manon BACQUE DIT PISTOL.
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé	

Compte-rendu affiché le 29 mars 2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.